



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : fonctionnement

Question écrite n° 25408

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports de lui faire connaître les moyens mis en oeuvre, en application du décret n° 97-851 du 16 septembre 1997, modifiant le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant simplification de formalités administratives, pour lutter contre l'inflation de demandes de fiches d'état civil, source de gêne pour les administrés et de coûts financiers élevés à la charge des services municipaux.

Texte de la réponse

Le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 portant simplification de formalités administratives, dans sa rédaction première, permettait déjà aux administrations d'établir les fiches d'état civil pour les besoins des procédures qu'elles instruisent sans avoir à diriger les administrés vers les mairies. Cette faculté était utilisée par certains des services du ministère de la jeunesse et des sports. Le décret n° 97-851 du 16 septembre 1997 modifiant le décret du 26 septembre 1953 précité ayant créé à la charge de l'agent de l'administration qui instruit un dossier une obligation d'établir lui-même la fiche d'état civil lorsque l'administré le lui demande, madame la ministre de la jeunesse et des sports va rappeler le caractère impératif de cette disposition aux services déconcentrés et aux établissements publics placés sous son contrôle. A cette occasion, elle demandera à ceux qui n'utilisaient pas déjà la possibilité ouverte par la réglementation d'établir les fiches d'état civil de se procurer sans délai les formulaires prévus à cet effet et de désigner parmi leurs agents celui qui sera chargé de cette tâche.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25408

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 890

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2530